

Rapport n°5

Accunsentu per a mudifica di u regulamentu d'adopru di i spazii lucativi di u Museu di Bastia : integrazione di i studii d'acùstica è di purtera

Approbation de la modification du règlement d'utilisation des espaces locatifs du Musée de Bastia : intégration des études d'acoustique et de portance

Le Musée de Bastia, installé au sein du Palais des Gouverneurs Génois, constitue un site patrimonial majeur de la Ville. Il propose depuis plusieurs années la location de certains espaces (cour intérieure, jardins suspendus, auditorium, salle de médiation, mezzanine, etc.) pour des événements institutionnels, culturels ou privés.

Le règlement d'utilisation des espaces locatifs fixe les conditions d'usage, les jauges de sécurité, les contraintes techniques et les obligations des utilisateurs. Adopté initialement par délibération du 30 septembre 2014, ce règlement a été actualisé en novembre 2024 afin d'en revaloriser la grille tarifaire et d'encadrer plus précisément les conditions d'accueil du public et les exigences liées à la préservation du site.

Dans le cadre de la gestion et de la sécurisation des espaces du Musée, deux études techniques récentes ont été menées :

- Étude acoustique (BET Sonore APAVE, juillet 2025)

Cette étude a permis d'établir un diagnostic complet des niveaux sonores admissibles dans les différents espaces (cour intérieure, jardin suspendu, auditorium), conformément au décret du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits dans les établissements recevant du public.

Elle fixe les valeurs limites de décibels autorisés et les dispositifs de contrôle (limiteurs sonores, positionnement des micros de mesure, enregistrements obligatoires, mise à disposition de protections auditives et zone de repos auditif).

- Étude sur la portance de la cour intérieure (BET ISB, juillet 2025)
Cette étude structurelle a confirmé la limitation stricte de charge à 500 kg/m² et interdit le stationnement de véhicules ou l'installation de structures temporaires dépassant cette charge.

Le règlement du Musée doit en conséquence être actualisé pour intégrer :

- ces prescriptions techniques et renforcer la responsabilité des organisateurs d'événements ;
- ces contraintes et en faire une condition obligatoire d'autorisation de toute manifestation dans la cour intérieure.

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter une version modifiée du règlement d'utilisation des espaces locatifs du Musée de Bastia, intégrant :
 - Les prescriptions issues de l'étude acoustique Sonore APAVE (juillet 2025) ;
 - Les prescriptions de sécurité et de portance du BET ISB (juillet 2025) ;
 - Les mises à jour rédactionnelles nécessaires pour harmoniser les références techniques, notamment dans les articles 1-2, 4-1 et 4-2 du règlement.
- De confirmer les dispositions tarifaires et administratives adoptées par délibération du 14 novembre 2024 (cautions, frais de personnel, conditions de mise à disposition).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement modifié.

SYNTHESE
U regulamentu hè attualizatu per integrà e prescrizione isciute da studii acùstichi è di purtame messe in ballu in u 2025. Iss'aghjusti rinforzanu a tranquillità pùblica inde u quartiere di Terrenò, è e cundizione di sigurezza è di mantenimentu di u situ patrimoniale di u Palazzu di i Guvernadori.